



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2258

Adoption et renouvellement du contrat de sous mise à disposition de locaux au profit de l'association Les P'tits Gones du 8ème - Approbation du contrat

Direction de la Petite Enfance

**Rapporteur** : M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2258 - ADOPTION ET RENOUELEMENT DU CONTRAT DE  
SOUS MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION LES P'TITS GONES DU 8EME -  
APPROBATION DU CONTRAT (DIRECTION DE LA PETITE  
ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Par délibération n° 2021/658 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le renouvellement de la convention cadre et du contrat de sous-mise à disposition des locaux sis 104 Avenue Paul Santy à Lyon 8<sup>ème</sup>, établi entre la Ville de Lyon et l'association « Les P'tits Gones du 8 ».

Par délibération n° 2021/833 du 27 mai 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèches associatives – Subventions pour mobiliers et travaux 2021-2026 ».

Par délibération n° 1358 du 16 décembre 2021, vous avez approuvé l'attribution d'une offre de concours d'un montant de 10 383 euros en faveur de Grand Lyon Habitat, pour l'extension et l'aménagement des locaux et d'un espace extérieur pour les établissements multi accueil et familial « Les P'tits Gones du 8 », sis 104 Avenue Paul Santy à Lyon 8<sup>ème</sup>.

Il est rappelé, en préambule, que l'association « Les P'tits Gones du 8 » participe pleinement à la politique Petite enfance portée par la Ville de Lyon, en assurant la gestion, le fonctionnement et l'animation de deux structures d'accueil Petite enfance dont une halte-garderie « Les P'tits Gones du 8 » d'une capacité de 12 places et une crèche familiale « Les P'tits Gones du 8 » d'une capacité de 60 places, sises 104 avenue Paul Santy à Lyon 8<sup>ème</sup>.

L'association s'est pleinement inscrite dans la politique de transformation écologique de l'équipe municipale en présentant un projet de création de jardin à destination des enfants mais aussi un projet d'extension des locaux afin de proposer de meilleures conditions d'accueil des familles et de meilleures conditions de travail à l'ensemble de son personnel.

C'est donc un projet global qui a été mené par l'association disposant dorénavant d'une surface totale de 210 m<sup>2</sup> et d'un jardin de 70 m<sup>2</sup> clos, sécurisé et attenant aux locaux.

La Ville de Lyon a contribué à hauteur de 10 383 euros pour la réalisation de ces travaux d'un montant total de 260 470 euros.

Ainsi, la Ville de Lyon contribue à faire de l'association « Les P'tits Gones du 8 », un modèle d'écologie, en lui permettant notamment d'acquérir et de végétaliser un espace extérieur pour remettre la nature dans le quotidien des enfants et leur permettre d'expérimenter la pédagogie de pleine nature.

En conséquence de la signature d'un bail de droit commun entre Grand Lyon Habitat et la Ville de Lyon en date du 10 novembre 2022, il convient aujourd'hui d'actualiser le

contrat de sous-mise à disposition des locaux au profit de l'association « Les P'tits gones du 8 » afin de tenir compte de ces évolutions.

Vu les délibérations n° 2021/658 des 25 et 26 mars 2021 ; n° 2021/833 du 27 mai 2021 et n° 2021/1358 du 16 décembre 2021 ;

Vu ledit contrat de sous-mise à disposition ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Le contrat de sous-mise à disposition établi entre la Ville de Lyon et l'association « Les P'tits Gones du 8 » est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET